

# HONORAIRES PRESTATIONS TRANSACTION



Immobilier et Défisicalisation / I&D- SARL au capital de 8 000€ - RCS : Toulouse 510 031 941 Siège social : 7, place de France 31130 BALMA  
Tél : 05.61.818.818 – Mail : [balma@lafort.com](mailto:balma@lafort.com) - TVA intracommunautaire n°FR84510031941 – Titre professionnel agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 3101 2018 000 033 579 délivrée par la CCI de TOULOUSE : 2 rue d'Alsace Lorraine 31000 TOULOUSE - Garantie financière (transaction et gestion)  
CEGC : Tour Kupka B - 16 rue Hoche – TSA 39999 – 92919 PARIS LA DEFENSE Cedex. Taux de TVA en vigueur à compter du 01/01/2021: 20,00 %.  
Médiateur de la consommation: ANM, 2 rue de Colmar 94300 Vincennes - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante,

## 1) Honoraires de transaction

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 55.000 €	4 500 € Forfait
De 55.001 à 100.000 €	8 %
De 100.001 à 200.000 €	7 %
De 200.001 à 300.000 €	6 %
De 300.001 à 450.000 €	5 %
De 450.001 à 700.000 €	4.5 %
Supérieur à 700.001 €	4 %

SIMULATION : pour un bien à vendre 250.000 € le montant des honoraires de transaction s'élève à 15.000 €, soit un reste vendeur de 235.000€, Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur (hors cas particulier).

## 2) Avis de valeur

Avis de valeur

Non facturé

# HONORAIRES PRESTATIONS GESTION – LOCATION locaux d'habitation

Prestations	Honoraires TTC
<b>LOCATIONS</b> (régies par la loi du 6 Juillet 1989)	
Honoraires d'entremise et de négociation (charge bailleur)	Non Facturé
Visite du locataire, constitution de son dossier et rédaction du bail	8,00 € TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable (facturé au bailleur et au locataire) *
Réalisation de l'état des lieux	3,00 € TTC par m <sup>2</sup> de surface habitable (facturé au bailleur et au locataire) **

\* Dans le cas d'une gestion multipropriétés (à partir de 10 logements) le tarif « visite locataire, constitution de son dossier et rédaction du bail » sera minoré à 5,00€ TTC par m<sup>2</sup> au lieu de 8€ (facturé au bailleur et au locataire)

\*\* Dans le cadre d'un acte isolé, le tarif « réalisation de l'état des lieux » sera facturé uniquement au bailleur

## GESTION LOCATIVE (Charge bailleur)

Gestion courante	<b>7.90%</b> TTC par mois du loyer et des charges encaissés (Dans le cas d'une gestion multipropriétés (à partir de 4 logements) le taux de gestion courante appliqué sera de 6% TTC et 5,5% TTC (au-delà de 14 )
Assurance facultative « GLI » (Loyers Impayés, Détérioration immobilière, Protection Juridique) - Non dissociable de la gestion courante -	<b>2.50%</b> TTC par mois du loyer et des charges encaissés